## ASSEMBLÉE NATIONALE

2 octobre 2020

PORTANT DIVERSES DISPOSITIONS D'ADAPTATION AU DROIT DE L'UNION EUROPÉENNE EN MATIÈRE ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE - (N° 3382)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

## **AMENDEMENT**

N º 34

présenté par M. Lauzzana

## **ARTICLE 15**

À l'alinéa 2, substituer aux mots :

« d'ici au »

les mots:

« au plus tard le ».

## **EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement rédactionnel qui aligné la rédaction de l'article 15 avec celle des articles 12, 13, 14 et 21.